

47

JUILLET 84

47

AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED



BULLETIN TRIMESTRIEL

L'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied - A.N.C.A.P. - (Association sans but lucratif) à été fondée le 22 septembre 1968 à CHARLEROI. Ses Statuts ont paru au Moniteur Belge du 17 octobre 1968, n°5697 et 5698.

Ces Statuts et les modifications peuvent être consultés au Musée des Chasseurs durant les heures d'ouverture.



SECRETARIAT : A.N.C.A.P.

rue de l'Alouette, 33
6000 - CHARLEROI
Tél. 071- 41.24.66

C.C.P. : 000-0199352-17

A.N.C.A.P.
rue de Loverval, 100
6071 CHATELET

REDACTION DU BULLETIN :

Monsieur Jean BOURG
rue Spinois, 144 Bte 6
6000 - CHARLEROI
Tél. : 071 - 32.04.75

Des bulletins d'adhésion peuvent être obtenus aux adresses ci-dessus.

N° 47

JUILLET

1984

CHASSEUR*un jour*CHASSEUR *toujours*

ORGANE OFFICIEL DE L'AMICALE NATIONALE DES
 CHASSEURS A PIED * DER JAGERS TE VOET

**SOMMAIRE**

- Page 2- SOUVENIRS (suite COMBATS DE RAVELS).
 Page II- Assemblée Général
 Page 18- Pélerinage à EMBOURG (Liège).
 Page 19- Pélerinage PONT-BRULÉ EPPEGEM.
 Page 25- Hommage A Nos Disparus .
 Page 26- Avis de Recherche.
 Page 27- SOCIAL .
 Page 32- Mot de notre ami M. MASSIN
 Page 30- Communiqué
 Page 34- Fastes Régimentaires (SIEGEN).
 Page 37- ANNUAIRE.

EDITEUR RESPONSABLE : Robert COLIN, 3 Murmure des
 =====
 Grands Arbres
 6100 MONT SUR MARCHIENNES.



CHER AMI LECTEUR,

Voici la suite de la rubrique:

*** S O U V E N I R S ***

Du Colonel BEM Alex MASSART, e.R.ex-chef du service historique de l'Armée.

suite I - voir "Cor de Chasse" N°46 page 2.

C O M B A T D E R A V E L S 2 A O Û T 1 8 3 1 .

LES FORCES EN PRESENCE.

B E L G E S .

Notre infanterie avait deux origines bien distinctes. Il y avait d'une part, les anciens régiments de l'ex-armée des Pays-Bas qui avaient reçu un nouveau numéro et dont les effectifs avaient été portés à la hauteur voulue par le rappel des réservistes. C'était le cas du 9ème de Ligne.

D'autre part, on trouvait les unités de volontaires. Il s'agissait des combattants de la révolution qui, les armes à la main, avaient expulsé les Hollandais de notre territoire, et qui après la victoire, avaient été versés par unités constituées dans l'armée régulière. Lors de la prise de cette mesure, beaucoup de volontaires peu disposés à signer un engagement à long terme

et à goûter les bienfaits de la discipline militaire, étaient rentrés chez eux. C'est pourquoi, les régiments qu'ils avaient formés (2ème et 3ème chasseurs à pied, 12ème de Ligne) n'avaient que des effectifs squelettiques.

On trouvera en annexe C, des précisions sur l'état du 2ème chasseurs à pied à cette époque desquelles il apparaît que le régiment n'alignait que le quart environ de l'effectif prévu.

LE CAS DU BATAILLON DE TIRAILLEURS DE
L'ESCAUT ETAIT SIMILAIRE.

Le Général NIELLON était une des plus grandes figures de notre révolution. Né à Strasbourg en 1795, il s'était engagé dans l'Infanterie Légère Française en 1812 et avait fait campagne la même année en Espagne, et l'année suivante en Allemagne (Lützen, Bautzen, Leipzig), campagne à l'issue de laquelle il avait été fait prisonnier (Octobre 1813-Juin 1814). Licencié comme Sergent-Major d'infanterie il était passé en 1816 dans la Cavalerie où on le retrouve Maréchal des Logis Chef au 5ème Hussards. Ayant quitté l'armée, il vivait à Bruxelles lorsqu'éclata la révolution de 1830.

Après avoir combattu dans la capitale, lors des immortelles journées de Septembre, il avait organisé un corps de volontaires qui s'était grossi de jour en jour et à la tête duquel il avait poursuivi les Hollandais en retraite jusqu'à leur évacuation de notre territoire. La prise de LIERRE et le combat de BERCHEM, suivi de la prise de ANVERS, en avaient été les principales étapes et avaient couvert son nom d'une légitime renommée.

Fin octobre 1830, le gouvernement provisoire le nomma Général de Brigade, et il prit le commandement d'une brigade de corps francs constituées de ses anciens compagnons d'armes.

Le 1er avril 1831, cette brigade devint le 2ème Régiment des Chasseurs A Pied dont NIELLON eut initialement le commandement.

Comme il exerçait en outre le commandement de la nouvelle brigade dont faisait partie le 2ème chasseurs à Pied, il dut ultérieurement se déssaisir du commandement de ce dernier qui passa en juin 1831 au Lieutenant-Colonel GODART.

Durant toute la période qui s'étendit entre la prise d'Anvers (27 octobre 1830) et la reprise des hostilités (2août 1831), ces unités (corps francs, puis 2ème chasseurs) avaient assuré la garde de notre frontière septentrionale face à la Hollande toujours menaçante. Le Général NIELLON devait retrouver la vie civile en 1833. Il mourut à LAEKEN le 26 février 1871.

CET EX-SOUS-OFFICIER POSSÉDAIT DES QUALITÉS
EXCEPTIONNELLES DE COMMANDEMENT.

On a pu dire de lui: "Vainqueur partout où
" il rencontra l'ennemi, ce fut lui qui, lors de
" l'affaire de LOUVAIN, sauva l'honneur de la
" BELGIQUE. (I).

H O L L A N D A I S .

L'infanterie hollandaise était aussi de nature disparate. On y trouvait d'abord l'infanterie de ligne régulière, les " AFDELINGEN " ou régiment d'infanterie qui dût être réorganisée à la suite de la défection de nos compatriotes qui en avaient fait partie.

On rencontrait ensuite, les unités de la " SCHUITTERIJ ", espèce de garde civique organisée par province et dont la valeur opérationnelle était médiocre.

(I) - Chambre des représentants. Barthélemy Dumortier
15 juillet 1871.

Enfin, il y avait quelques corps de chasseurs volontaires constitués d'étudiants des Universités de LEYDE, d'UTRECHT et de GRONINGUE qui s'étaient engagés pour la période de la Campagne.

Les troupes hollandaises étaient commandées par le Prince d'Orange assisté de son frère le Prince Frédéric.

Bernard, Duc de Saxe Weimar, commandant la 2ème division hollandaise, était un mercenaire de haute volée. Né, comme son nom l'indique, Outre-Rhin, en 1792, il avait fait ses premières armes dans l'armée saxonne. Distingué par l'Empereur NAPOLEON à WAGRAM(1809), il avait reçu de ses mains la Légion d'Honneur sur le champ de Bataille!

En 1814, l'armée saxonne ayant été fortement réduite, il était passé au service des Pays-Bas et avait combattu en juin 1815 aux Quatre-Bras et à Waterloo. Demeuré au service de la Hollande, il y avait conquis les plus hauts grades et avait été, dès le début, un adversaire résolu de notre révolution.

Il devait mourir en 1862.

Les armes en usage à l'époque étaient pratiquement les mêmes qu'à l'époque napoléonienne. Le Fusil d'infanterie, arme lisse à silex, se chargeant par la bouche, avait une portée maximum efficace qui n'excédait pas 150Ms. Son efficacité était très réduite, ce qui eut notamment pour résultat que les pertes des deux antagonistes au cours de la Campagne d'Août 1831 furent très faibles.

Le canon de 6 livres, dont les deux armées adverses étaient dotées, arme lisse se chargeant par la bouche, envoyait un boulet de 3 Kg(calibre d'environ 90mm) à la portée maximum efficace de 900 Ms.

Pour le tir à mitraille, cette distance était réduite de moitié..

A C T I O N.

Le décrochage de nos hommes de POPPEL vers RAVELS se fit par échelons.

Les Compagnies demeurées à WEELDE prirent position en bordure d'un bosquet situé entre POPPEL et WEELDE, et sous la protection de leur feu les 100 hommes de POPPEL se replièrent à travers la bruyère s'étendant entre les deux Villages.

Ce bataillon se réunit ensuite à hauteur de WEELDE où il prit position. Pendant qu'il retenait par ses feux l'ennemi devant WEELDE, NIELLON organisa la défense de RAVELS.

Sur ces entrefaites, il reçut deux dépêches du quartier général. Dans la première, on lui annonçait la rupture de l'armistice et la reprise des hostilités.....pour le surlendemain 4 août!
 " Je regardai cette dépêche comme une mauvaise plaisanterie, a-t-il écrit, et je ne pus m'empêcher d'en rire."

La seconde dépêche lui annonçait l'envoi d'un renfort de 250 fantassins et de 50 cavaliers en provenance de la brigade voisine (CLUMP) et lui fit l'effet d'une " seconde plaisanterie, plus amère que la première ".

Le combat se déroula devant WEELDE jusqu'à ce que NIELLON ayant discerné UNE TENTATIVE de débordement ennemie de ce village par l'Ouest eût rappelé le I. Ce bataillon se replia par échelons sur RAVELS où NIELLON ordonna au Capitaine PROVE (I/I) d'occuper avec sa compagnie (56 hommes) le cimetière et de ne s'en retirer que sur son ordre personnel. Une deuxième

compagnie dont nous ignorons le numéro lui fut adjointe.

Dès ce moment, il envoya en outre ses deux pièces au pont sur le NATTENLOOP (ou Aa) entre RAVELS ET TURNHOUT. (Acette époque, le canal de la Campine qui passe entre ces deux localités n'existait pas.) Cédons la parole au général NIELLON:

" Les tirailleurs étaient déjà en action avec
 " ceux de l'ennemi qui s'approchait par le chemin
 " de BARLE-DUC. Entre-temps, ceux qui couvraient
 " le front de RAVELS faisaient un feu serré, sans
 " céder un pouce de terrain.
 " L'affaire devint bientôt générale entre nos
 " tirailleurs et ceux des nouveaux assaillants.
 " Cette résistance de notre part, probablement
 " inattendue, détermina le général hollandais à
 " former sa colonne en ordre de bataille, en
 " prolongeant sa droite sur RAVELS.
 " Quatre escadrons de cuirassiers, dont les armes
 " reluisaient au soleil, se trouvaient maintenant
 " sur le flanc du village; mais cela ne me parais-
 " sait pas encore de nature à déterminer ma re-
 " traite, parce qu'en face de moi, à ma hauteur
 " sur la gauche, j'entendais et je voyais à
 " ZONDEREYEN la mousqueterie des avant-postes de
 " la 2^{ème} brigade... Cela m'indiquait, et cela
 " devait m'annoncer en effet, que le général CLUMP
 " sur les avis que je lui avais transmis, avait
 " également organisé la défense de ce côté; dans
 " ce cas je crus qu'il était urgent de prolonger
 " la nôtre aussi longtemps que possible.
 " Vers six heures du soir, l'ennemi forma une
 " colonne d'attaque pour prendre notre position
 " à revers, tandis qu'il en formait une autre en
 " tête sur la route de WEELDE. Ne voulant pas
 " m'exposer à une trouée à travers mes tirailleurs
 " ils furent groupés dans un cercle plus resserré
 " vis-à-vis des deux colonnes d'attaque de manière
 " à démasquer l'embuscade du cimetière et à lui
 " permettre ainsi de prendre part à l'action.

" Cet expédient me réussit: le feu vigoureux
 " parti du cimetière arrêta l'ennemi et le força
 " même à céder du terrain. Un changement de di-
 " rection chez ce dernier s'en suivit; la colonne
 " d'attaque de front alla rejoindre celle postée
 " sur la route de BARLE-DUC qui à son tour se
 " mit en marche pour dépasser RAVELS.

" Je jugeai alors qu'il était temps de songer à
 " la retraite. Je profitai du moment que me laissait
 " ce mouvement pour rétrécir encore mon
 " cercle de tirailleurs, de manière à en appuyer
 " la droite au hameau de GILS-EYNDE et la gauche
 " au cimetière de RAVELS; de cette façon nous
 " avions le temps de nous retirer par le chemin
 " que je connaissais à travers les marais du
 " BAGGERS-VEN. Dès que ce rassemblement fut opéré,
 " le mouvement rétrograde commença. La petite
 " colonne était déjà engagée à moitié dans les
 " marais que la fusillade continuait toujours
 " dans le cimetière de RAVELS dont nous étions
 " déjà assez éloigné. J'avais cependant chargé
 " un officier de porter au Capitaine PROVE, qui
 " commandait les deux compagnies du cimetière,
 " l'ordre de suivre le mouvement de retraite; mais
 " celui-ci, Officier de la Révolution, avait ré-
 " pondu que d'après sa consigne il ne pouvait obéir
 " qu'à un ordre donné par le Général lui-même.

" Comme je savais que Monsieur PROVE était un
 " homme à tenir parole, force me fut de me jeter
 " au milieu des tirailleurs ennemis pour ramener
 " les deux compagnies. Heureusement la nuit était
 " survenue et nous pûmes, en écartant l'ennemi à
 " coups de fusil, rejoindre le reste de la colon-
 " ne qui ne fut plus inquiétée."

Du côté hollandais, rappelons que c'était la
 2ème brigade de la 2ème division qui avait été
 chargée de pousser sur RAVELS.

L'unité de tête qui mena l'attaque était le
 IIème bataillon de la I8ème AFDELING d'infanterie
 du Major TEGELAAR.

Les Hollandais rapportent qu'ils durent, pour s'emparer d'abord de KLEIN RAVELS, progresser de maison en maison, " onder het knetterend vuur der verdedigers", feu qui leur occasionna une perte de 21 hommes hors de combat, dont 3 tués.

Voyant qu'un flottement se produisait parmi les hommes de tête, le Duc de Saxe Weimar et le Colonel Bagelaar, commandant la brigade, n'hésitèrent pas à mettre pied à terre et à prendre la tête du bataillon!

Il existe au Musée Royal de l'Armée à BRUXELLES, une gravure d'époque représentant ce fait d'armes, mais l'attribuant au Prince d'Orange lequel, avec son frère le Prince Frédéric, assista à cette partie du combat.

Après avoir pris KLEIN RAVELS, l'ennemi engagea les Chasseurs Royaux (Koninklijke Jagers) aux côtés du II/I8, et l'attaque de RAVELS se poursuivit avec les deux colonnes dont parle NIELLON:

- La colonne de droite (ouest) constituée par les Chasseurs royaux et une compagnie d'infanterie,
- Celle de gauche (est) par le 11ème bataillon de la 18ème Afdeling diminué de la compagnie précitée.

Contenu en front par le feu violent de nos hommes, l'ennemi fit alors déborder le village par la colonne ouest, tandis que la colonne est prenait la place de celle-ci, mouvement qui a été très bien décrit par NIELLON et qui détermina ce dernier à la retraite.

Ce dernier mouvement de repli effectué, le dispositif de NIELLON était le suivant:

- à gauche : le bataillon de tirailleurs de l'Escaut, sans changement;
- au centre : le 12ème Chasseurs à Pied

bordant la rive sud du NATTENLOOP, à cheval sur la route de TURNHOUT à RAVELS,

- à droite : le III/9 jusqu'au marais de SCHUURHOVEN.

Les deux pièces avaient été installées pour battre le terrain entre l'obstacle et RAVELS; le pont sur le NATTENLOOP était détruit. Pour la nuit, le Général Belge ordonna d'allumer le plus de feux possibles sur son front afin de tromper l'ennemi sur l'importance de ses effectifs.

Quant aux Hollandais de la 2ème division:

- les unités qui avaient pris RAVELS y bivouaquèrent
- le gros de la 2ème brigade s'établit à hauteur de WEELEDE
- la 1ère brigade était demeurée à POPPEL.

Le même soir, NIELLON apprit que la 2ème Brigade (CLUMP) qui, jusquelà, avait protégé sa gauche, avait reçu ordre de retraiter sur ANVERS le 3 à l'aube.

En conséquence, il envoya au commandant de l'armée de l'Escaut, un courrier par lequel il lui demandait des renforts pour continuer à tenir TURNHOUT.

Suite au prochain 'COR DE CHASSE.'

*****+

COTISATION 1984.

Si vous l'avez déjà payée, MERCI et
pardonnez-nous ce rappel.

** Notre Assemblée Générale et la

Journée des Chasseurs à Pied....

Ce fut comme toujours, une journée réussie, un rassemblement familial de Chasseurs de tous les bords, de tous les Régiments, venus de tous les coins du Pays.

La veille, les membres du Conseil d'administration, accompagnaient Mme BOURG sur la tombe de notre président fondateur qui repose à la Pelouse d'Honneur des anciens de 40-45 à CHARLEROI-NORD. Ce fût notre président Robert COLIN qui déposa les fleurs.

Le matin même, des couronnes et des gerbes furent également déposées au monument aux 1er et 4ème Chasseurs, rue Willy ERNST ET par M. ROME, président de la Fraternelle I4-I8 de ces Régiments et au mémorial TRESIGNIES à la Caserne par Robert COLIN et par le Colonel BEM MASSART, président de la Fraternelle du I2ème Bon fusiliers "RETAGEN".

Le Colonel BEM DELVOSAL, la délégation du 2ème Chasseurs et de très nombreux anciens Chasseurs assistaient à cette cérémonie d'hommage, ainsi que les délégations des volontaires de guerre du 5ème Bon FU. et du I2ème Bon FU. Le 5ème Bon FU était représenté à cette manifestation par son Président National M. Marcel D'HAESE, M. Jean BARTET, président de la Régionale CHARLEROI-CENTRE, M. Gustave VELGHE, M. Camille SIERENS, M. Robert GAUQUIER et M. Georges PIERARD; quand au I2ème Bon FU "RETAGEN", sa délégation était conduite par le Colonel BEM MASSART.

* * * ASSEMBLEE GENERALE. * * *
 =====

A II heures, dans le luxueux complexe "FOURCAULT" à DAMPREMY, l'assemblée générale annuelle se tint sous la présidence de Robert COLIN. Après l'appel aux morts, suivi d'une minute de recueillement, le président donne des nouvelles de la santé des Colonels Charles LALIERE, Robert DECKERS et du Major *CATINUS*. Il rend encore une fois, hommage à Jean BOURG, président fondateur de l'Amicale et assure que nous resterons fidèles à la devise qu'il nous proposait : "CHASSEUR UN JOUR, CHASSEUR TOUJOURS". Il demande au Colonel BEM DELVOSAL qu'un des nouveaux chars portés M II3 que le 2ème Chasseurs recevra au moment des Fastes du Régiment, porte le nom de notre ancien président.

Le président salue ensuite, les principales personnalités, M. Paul ROME, Chasseur à Pied depuis plus de 70 ans, à la tête de la Fraternelle I4-I8 des Ier et 4ème Chasseurs, Le Lieutenant-Colonel BEM DELVOSAL déjà cité, le Major VERMEIRE, le Commandant CAMBRELIN, l'Adjudant de corps DELVAUX et la délégation de Chasseurs venus de SIEGEN pour être des nôtres, le Colonel BURTON, ancien chef de corps du 2 Chass. Il excuse l'absence des Colonels WALEM et CHASSEUR, retenus l'un par la maladie, l'autre par un duel cruel et récent. Le fanion de l'Amicale est remis en témoignage de sympathie et de gratitude au Major VERMEIRE et à l'Adjudant de corps DELVAUX pour prendre place aux Mess des Officiers et des Sous-Officiers.

Le président remercie ensuite, les chevilles ouvrières de la journée, le trésorier Arsène JUGNON, le secrétaire Léon LEMAIRE et Richard DETHIER, responsable de l'exposition

philatélique.

Il donne enfin lecture d'un télégramme au ROI.

L'ordre du jour traditionnel se poursuit; lectures des rapports du secrétaire et du trésorier, approbation, rappel des activités passées, participation aux différentes manifestations patriotiques, Fastes à SIEGEN les 16 et 17 juin 1983, les funérailles du Commandant BOURG, le 24 juillet, visite à VONECHE, maquis où est tombé le Lieutenant Louis THOLOME, visite au Musée des Chasseurs de NEVELE, Pèlerinage à EPPEGEM et PONT BRULE, jubilé de 50 ans de vie religieuse de l'aumônier de l'Amicale EMBRECHTS et de l'aumônier PATERNOTTE, ancien aumônier du 3ème Bon:2Chass. pendant la mobilisation, etc.

Les projets pour 1984 sont abordés, préparatifs pour l'aménagement du Musée des Chasseurs qui dans un avenir que nous souhaitons proche, sera installé, avec l'aide de l'Administration Communale dans la partie gauche du porche d'entrée de la Caserne TRESIGNIES.

Une visite des autorités communales a eu lieu au Musée et des contacts sont en cours à cette fin. Installation dans le porche du mémorial TRESIGNIES, bas-relief, actuellement à la Caserne du Petit-Chateau à BRUXELLES, fin 1984, début 1985. Pèlerinage à PONT-BRULE ET EPPEGEM le 9 septembre 1984, rassemblement à MONS le 2 septembre 1984 pour le 40ème anniversaire des Brigades d'Irlande, Fastes du 2ème Chasseurs, les 7 et 8 juin prochains avec la remise de commandement du Lieutenant-Colonel BEM DELVOSAL et le parrainage des nouveaux chars porte-missiles.

Un projet de visite à LIEGE est présenté par M. BARE. On ira sur les lieux de combat

des Chasseurs au SART-TILMANT de 1914 (118 tombes de Chasseurs) et on visiterait le fort d'EMBOURG et celui de LONCIN. Ce projet est retenu pour l'année à venir.

Une intervention est faite à propos d'un article du "Cor de Chasse" sur les dangers qui menacent l'Occident et la prise de conscience de ces problèmes par tous ceux qui restent attachés à la valeur de notre civilisation, à la LIBERTE et à la DEMOCRATIE. Cet article est signé par M. BOONEN, administrateur de la F.N.C. et ancien de la Brigade Piron. L'intervenant craint qu'en abordant le sujet au sein de l'Amicale, une division puisse se produire entre chasseurs d'opinions politiques différentes. Le président se déclare d'accord avec l'auteur de l'article.

Robert MARTIN fait remarquer, que s'il est souhaitable de ne pas aborder les questions du pacifisme et de manifestations du genre de celles anti-missiles au sein d'une association patriotique, la menace sur l'Occident est bien réelle. D'autre part, certaines associations ne se sont pas fait faute de prôner un pacifisme et un désarmement suspects et cette position opposée à l'article incriminé n'a suscité que fort peu de réaction. Ceux qui ont défendu, et veulent défendre les leurs sont aussi des pacifistes.

Une autre intervention est faite afin de réagir à la suite du débat honteux organisé par la RTBF sur l'armée et les miliciens; cette réaction d'indignation appuyée par le Colonel e;r. BEM GENDARME rencontre l'approbation de tous. Enfin, la nomination de Roger DOFFINY au poste d'administrateur est approuvée et la séance est levée.

* * * LE BANQUET * * *
 =====

Un excellent banquet très animé, réunit

ensuite, les Chasseurs et leur famille, au nombre de plus de deux cent cinquante, dans une salle très agréable du Complexe.

Au début de celui-ci, notre président Robert COLIN remercia les personnalités suivantes : Mme Jean BOURG, le Lieutenant-Colonel BEM DELVOSAL, chef de corps du 2 Chass. et Mme, le Major VERMEIRE, commandant en second, le CAPITAINE CAMBRELIN ET L'Adjudant de corps DELVAUX, les echevins HENRY, SERON, VAN GOMPEL et Mme, M. MERCKX, bourgmestre de ZEMST, dont EPPEGEM fait actuellement partie et les échevins DAELEMANS et VANDERMEIREN. (Un fanion aux couleurs des Chasseurs et de l'Amicale fut remis au bourgmestre.), Le Colonel de Gendarmerie BUCHIN, commandant la région Hainaut-Namur, M. Paul ROME, président de la Fraternelle I4-I8 des 1er et 4ème Chasseurs à Pied, le Général-Major IFM e.r. Albert VAN MALDEREN et Mme, M. Marcel D'HAESE, président national de la Fraternelle du 5ème Bon de Fusiliers et Mme, le Colonel e.r. BEM MASSART, président national de la Fraternelle du I2ème Bon de Fusiliers "REMAGEN", M. Roger ROSART, vice-président national de la Fraternelle du IOème Bon de Fusiliers et Mme, la délégation de la section FNC de BIERGHES, village natal de TRESIGNIES, conduite par le président MARCHAND et Mrs MOREAU et TRESNIES, le Commandant e.r. FELON, président de l'Association des Officiers d'Active pensionnés, Mrs PETROONS, président et CHARLIER de la FNI de CHARLEROI, Roger ROUSSEAU président du Comité de Liaison des Associations Patriotiques et Mme, COLLICHE, secrétaire de la FNC de CHARLEROI et Mme, notre aumônier l'Abbé EMBRECHTS, et enfin, M. Gustave WARMONT bien connu de tous et ami de longue date des Chasseurs à Pied.

Le président, en son nom personnel salua ses compagnons d'armes du I2ème bataillon, ses

amis Fernand WAUTHIER, président de la section LIEGE-LUXEMBOURG et Robert WANET, président de de la section de NAMUR.

Il remit également, un fanion aux couleurs de l'Amicale au président MARCHAND de la FNC de BIERGHES.

Le Lieutenant-Colonel DELVOSAL reçut, pour sa part, la médaille d'honneur de l'Amicale, tandis que Madame DELVOSAL était fleurie. Le Commandant du 2ème Chasseurs remercia en termes choisis, et offrit à l'Amicale un précieux souvenir: (un titre de congé de Chasseurs à Pied, encadré). Ce document signé par le Baron de STASSART date de 1833.

Enfin, le président COLIN tint à remercier et féliciter tous ceux qui contribuèrent au succès de la journée, le trésorier Arsène JUGNON, le secrétaire Léon LEMAIRE, les donateurs de la tombola, particulièrement Mmes Jacques GENDARME et Jean Pelousse, M. Gustave WARMONT, ainsi que l'organisatrice de cette tombola Melle Yvonne LUCAS aidée du Chasseur Robert BOURGEOIS; Melle LUCAS qui se dévoue également sans relâche à la confection du "CORDE CHASSE" reçut la médaille de l'Amicale et fût fleurie.

Et comme toujours, la JOURNEE s'acheva dans la joie et dans l'esprit "CHASSEUR".

R. MARTIN.



~votre..
MUSEE
venez-donc le visiter!





Cérémonie au Monument des Ier et 4ème Chasseurs à Pied 1914-1918 le 17 mars 1984.

. P é l e r i n a g e à E m b o u r g (L I E G E) *

Lors de notre assemblée générale du 17 mars 1984, notre ami Richard BARE, administrateur de notre Amicale et notre représentant à LIEGE, a proposé l'organisation d'une excursion dans la Principauté au cours du mois de mai ou juin 1985, à une date à préciser.

Cette excursion, aurait lieu en autocar, en une seule journée, et comprendrait un pèlerinage au cimetière militaire à EMBOURG où reposent 118 Chasseurs à Pied tombés en Août 1914, lors des combats de SARS TILMANT.

Le fort d'EMBOURG qui a résisté aux assauts ennemis en 1914 et en 1940, ferait l'objet d'une visite guidée par le Commandant LEVAUX.

Un diner serait prévu pour tous dans la ville de LIEGE, avec une visite éventuelle, l'après-midi des Fonds Baptismaux de RENIER DE HUY, merveille unique réalisé au XIIème siècle en l'Eglise ST BARTHELEMY. Il va de soi, que nous ne pourrons donner suite à ce projet, que si un nombre suffisant de nos membres désirent participer à ce voyage.

Ceux qui seraient intéressés par cette journée à LIEGE, sont donc instamment priés de bien vouloir le faire connaître sans tarder à notre Secrétaire L.LEMAIRE, 33 rue de l'Alouette 6000 CHARLEROI; du nombre des réponses reçues, dépendra la décision de notre Comité pour organiser ce voyage.

PELERINAGE TRADITIONNEL.**PONT- BRULE.**

=====

EPPEGEM.

=====

C'est avec plaisir que nous portons à la connaissance de nos membres, de leurs parents et amis, ainsi qu'à celle des nombreux sympathisants et amis des Chasseurs à Pied, que le pèlerinage traditionnel " La Journée Des Chasseurs A Pied" à PONT-BRULE et EPPEGEM, aura lieu cette année le

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE.

=====

Nous espérons que seront nombreux ceux qui se déplaceront vers cette belle région du Brabant flamand ou nous attendent nos amis de ZEMST, EPPEGEM, PONT-BRULE ET GRIMBERGEN.

Tous ensemble, nous rendrons hommage à notre héros, le Caporal TRF IGNIES, à nos anciens les Chasseurs à Pied de I4/IR de tous les régiments qui ont donné leur vie pour notre PAYS et nous renouerons les liens d'amitié qui unissent la population de notre région avec celle qui nous accueillera à cette occasion. Nous associerons nos anciens de 40/45 à cet hommage bien mérité.

Nous espérons que, comme l'an dernier, nous aurons l'occasion de saluer comme il convient, le glorieux Drapeau du 2ème Régiment de Chasseurs à Pied et que l'autorité militaire permettra aux jeunes Chasseurs de I984 de rendre hommage à leurs anciens en autorisant le déplacement d'un détachement de SIEGEN à PONT-BRULE ET EPPEGEM.

PROGRAMME DETAILLE DE LA JOURNEE.

+++++

10 HEURES : PONT-BRULE:

Messe et cérémonie d'hommage au Caporal TRESIGNIES

organisée par l'Amicale et le Régiment.
 Dépôts de fleurs sur la tombe du héros et au Mémorial
 le long du canal.

II HEURES : EPPEGEM:

Messe en hommage à tous les Chasseurs de I4/I8 organisée par la Section d'Eppegem, (La Fédération Nationale des Combattants de BELGIQUE).

Cette messe sera suivie vers IIH.45, d'un dépôt de fleurs au monument aux Morts de la Commune. Seront présents :

- La délégation de l'Administration Communale de ZEMST.
- La délégation de l'Administration Communale de CHARLEROI.
- La délégation de la Section F.N.C. de CHARLEROI.
- La délégation de la Section N.S.B. d'EPPEGEM.
- La délégation du 2ème Chasseurs
- Les participants aux cérémonies de PONT -BRULE.
- LES enfants des écoles et la population.

I2 HEURES: EPPEGEM:

Rassemblement général et départ en cortège vers le cimetière militaire d'EPPEGEM ou aura lieu la cérémonie d'hommage à tous ceux qui y reposent.

Cette cérémonie est organisée conjointement par la Section F.N.C. de CHARLEROI, la Section N.S.B. d'EPPEGEM et de l'Amicale Nationale des Chasseurs.

I2H.30: EPPEGEM:

Dépôt de fleurs par notre Président au Mémorial du ROI ALBERT devant la Maison Communale.

I2H.45:

Réception par les Autorités Communales de ZEMST.

I3H.I5 : EPPEGEM:

Banquet Fraternel réunissant tous les participants désireux et la délégation du 2ème Régiment de Chasseurs à Pied venue de SIEGEN.

./...

D E P L A C E M E N T :

Les participants, et surtout les habitués peuvent évidemment se déplacer par leurs propres moyens.

RENDEZ-VOUS à Pont-Brulé à 9H.45 ou
à Eppegem à 10H.45.

Pour tous ceux qui le désirent, un car partira de CHARLEROI à 8 heures précises.

RENDEZ-VOUS pour 7H50 devant le Musée des Chasseurs
à Pied, Avenue Général Michel Ic à
CHARLEROI.

Possibilité de parking dans la cour de la caserne Trésignies.

Le Prix du voyage ALLER ET RETOUR est fixé à 200 FR.
(deux cents francs) par personne. Le retour aura
lieu avant 20 heures à CHARLEROI.

BANQUET FRATERNEL.

Le menu sera comme toujours très soigné et très copieux.
Il est composé comme suit:

- Hors d'oeuvre varié, Potage, Rotis de porc et de
- boeuf, croquettes, couronne de légumes, Pâtisserie
- et café.

Le Prix du repas est fixé à 500 FRF (cinq cents francs)
par personne TVA comprise ainsi que le service, mais
boissons NON comprises.

EN RESUME:

<u>Le voyage (aller et retour)</u>	200 FRF.
<u>La participation au banquet</u>	500 FRF.

soit au total

700 FRF.-

=====

pour ceux qui se déplaceront en car et 500.-Francs
pour ceux qui se déplaceront par leurs propres moyens.

./...

./...

Vous trouverez ci après, un BON DE RESERVATION que nous demandons aux désireux de bien vouloir renvoyer, dûment complété et signé pour le 23 Août 1984 au plus tard au secrétariat :

Monsieur Léon LEMAIRE, 33 rue de l'Alouette, 6000 CHARLEROI.

Le paiement des participations doit se faire, POUR LA MEME DATE au C.C.P. 000-0199352-17 de
l'A.N.C.A.P., rue de Loverval IOO 607I CHATELET.

EVITER LE PLUS POSSIBLE, LES PAIEMENTS SUR PLACE!!!!
+++++

MERCI A TOUS !!!!!
+++++



Banquet du 17 mars 1984, présentation du gâteau.

----- (à découper ici) -----

Le 9 septembre 1984. **BON DE RESERVATION.**

PONT-BRULE.

EPEGEM.

(à renvoyer AVANT le 23 août 1984 au secrétariat : Mr Léon LEMAIRE, rue de l'Alouette

33, CHARLEROI.6000

Nom et Prénom :

Adresse complète :

J'assisterai au pèlerinage à PONT-BRULE et EPEGEM, le dimanche 9 septembre 1984.

(I) Je me déplaçerai par mes propres moyens.

Je demande la réservation deplaces dans le car au départ de
CHARLEROI.

Veuillez me réserver..... places au Banquet Fraternel qui aura lieu
à EPEGEM.

Je verse ce jour, au C.C.P. 000-0199352-17 de l'A.N.C.A.P., rue de Loverval,
100 CHATELET

(2) x 200FRS = FRS pour le Voyage en car

..... x 500FRS =FRS pour participation au
Banquet;

soit un total de = francs.

(I) supprimer la mention inutile.

(2) à supprimer éventuellement.

.....(signature)

N.B. Voir au verso le rappel des instructions concernant ce bulletin de réservation

CE BULLETIN DE RESERVATION est à renvoyer dûment rempli et signé à l'adresse suivante:

Monsieur Léon LEMAIRE
 Secrétariat de l'A.N.C.A.P.
 rue de l'Alouette, 33
 6000 CHARLEROI

=====
 AU PLUS TARD POUR LE 23 AOÛT 1984.
 =====

Le paiement des participations (Car + Banquet ou Banquet seul) doit absolument se faire au C.C.P. 000-0199352-I7 de l'A.N.C.A.P., rue de Loverval 100 6071 CHATELLET également avant le 23 août 1984.

- Le trésorier demande que soient évités le plus possible, les paiements sur place, merci !!! (sauf évidemment, en cas de force majeure...)

Nous espérons une participation massive à cette "JOURNEE DES CHASSEURS 1984

Le DIMANCHE 9 SEPTEMBRE.

Nous vous rappelons ci-après les montants des participations :

- voyage en car (aller et retour) CHARLEROI-Pont-Brulé-Epegem :
200 francs (deux cents) francs par personne.
- banquet fraternel: TVA et service compris, boissons NON comprises:
500 francs (cinq cents francs) par personnes.



- Hommage à Nos Amis Disparus,

Victor WALDMANN et Robert DECKERS.

Notre Amicale vient d'être douloureusement frappée par la perte irréparable de deux de ses membres les plus éminents.

Le 29 février dernier, est décédé à BRUXELLES, notre Ami Victor WALDMANN, né à VERVIERS le 23 décembre 1886. Lors du décès de Charles LAVAL, c'est Victor WALDMANN qui avait assuré la présidence de la Fraternelle 1914-1918 des 2ème et 5ème Régiments de Chasseurs à Pied.

Avec Charles LAVAL, c'était un des derniers témoins de l'Acte Héroïque du Caporal TRESIGNIES, tombé le 26 août 1914, à PONTBRULE, sous les balles ennemies.

Aussi, chaque année, malgré son grand âge, il tenait à être présent, avec le drapeau de sa Fraternelle, à notre Journée du Souvenir à EPPEGEM, nous donnant ainsi un magnifique exemple de fidélité et du patriotisme le plus pur.

Le 2 avril, nous quittait définitivement notre vice-président, Robert DECKERS, Lieutenant-Colonel Honoraire et ancien Chef de Corps du 1er régiment de Chasseurs à Pied. Il était, avec notre regretté président d'honneur Jean BOURG et le Colonel Ed. BURTON un des fondateurs de notre Amicale; malheureusement, depuis quatre ans, son état de santé

l'avait contraint à cesser toute activité au sein de notre Conseil d'Administration. D'un commerce agréable, d'une rigueur morale absolue, Robert DECKERS était un patriote convaincu et désintéressé.

Victor WALDMANN et Robert DECKERS, deux figures exemplaires des Chasseurs à Pied, qui resteront toujours vivants dans notre mémoire.

A Madame WALDMANN, à Madame DECKERS, à leurs enfants et petits-enfants, nous réitérons l'expression de nos condoléances émues.

+++++++ * ++++++ * ++++++

On Recherche :

=====

L'ADRESSE ACTUELLE DE :

MALFROID JEAN, ayant habité

787, Avenue Maréchal Foch, 7410 JEMAPPES.

COLLARD BOVY ERIC , ayant habité

36 bis, rue Neuve 4970 STAVELOT.

DUBOIS FERNAND, ayant habité

477 Boulevard Mettwie Bte 9, 1080 BRUXELLES.

En cas de changement de domicile, n'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse.

D'avance, nous vous en remercions.

+++++

■ SOCIAL ■

=====

JOURNAL DES COMBATTANTS, organe de la F.N.C. du Mois

=====

de MARS 1984.

=====

LETTRE OUVERTE AU NONCE APOSTOLIQUE A BRUXELLES.

+++++

Excellence,

La Fédération Nationale des Combattants de Belgique (FNC), qui groupe 115.000 membres et leur famille a appris par la voie de la presse, que le groupuscule d'extrémistes flamingants (TAK) a demandé par l'intermédiaire de l'Evêque d'Anvers, Mgr Paul Van Den Berghe, une audience privée à Sa Sainteté le Pape, pendant la période pascale.

Le but en serait de faire connaître au Pape " les conséquences sociales de la repression ", qui eut lieu après la seconde guerre mondiale et d'inciter le Pape à lancer un appel en faveur de la réconciliation, lorsqu'il visitera la BELGIQUE en 1985.

La F.N.C. s'élève une fois de plus avec fermeté contre cette manoeuvre insidieuse que le T.A.K. renouvelle continuellement sans succès depuis des années.

Ce ferme refus n'est nullement de la haine, mais est uniquement dicté par un sentiment de justice motivé de la façon suivante:

I- Le T.A.K. est une petite bande turbulente de fanatiques linguistiques dont toute l'activité consiste à semer le trouble dans la population flamande qui d'ailleurs reste indifférente à tous ces débordements inspirés par un nationalisme flamand outrancier.

Ce sont ces gens-là qui ont l'hypocrisie de faire afficher des slogans : "AMNISTIE ET PAIX ". ./.

- 2.- Comme les faits prouvent que, depuis de nombreuses années, le T.A.K. s'est heurté à un refus catégorique en faveur de l'amnistie des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat, et ceci aussi bien au point de vue législatif qu'au point de vue de la volonté de la Nation, T.A.K. a insidieusement changé son fusil d'épaule et a fait état " des conséquences sociales de la répression".

Donner satisfaction au T.A.K. serait égal à admettre l'amnistie. Or la F.N.C. comme une foule d'autres fédérations d'invalides de guerre, de prisonniers politiques, de prisonnier de guerre, de veuves de guerre et une grande partie de la population et de ses représentants légaux, à telle enseigne qu'il n'existe pas de majorité au Parlement, s'opposent formellement à admettre que le comportement des inciviques soit considéré comme n'ayant jamais existé, ce qui en fin de compte est l'amnistie.

- 3.- Chaque année, à l'unanimité de ses milliers de membres présents - flamands et wallons fraternellement unis - la F.N.C. s'est opposée à l'amnistie: EN 1974 à GAND, en 1975 à BRUXELLES, en 1976 à MECHELEN, en 1977 à LIEGE, en 1978 à HASSELT, en 1979 à NAMUR, en 1980 à BRUGGE et en 1981 à CHARLEROI.

Nous jugeons utile de joindre à la présente lettre ouverte, la photocopie de la promotion motivée contre l'amnistie qui a été approuvée, à l'unanimité, à MECHELEN, le 24 avril 1976.

Elle traite à fond la question au point de vue moral, au point de vue juridique et au point de vue national et a reçu une large publicité dans la presse.

L'attitude de la F.N.C. est encore renforcée, à ce jour, par l'actuel état lamentable des finances publiques. Il n'y a plus de fonds pour indemniser les victimes de la guerre. Il serait donc tout à fait immoral d'indemniser ceux qui ont trahi leur PAYS.

./..

Si T.A.K. fait valoir que ce sont parfois les enfants d'inciviques qui souffrent des "conséquences sociales de la répression" la F.N.C. répond qu'il y a encore beaucoup de victimes du devoir patriotique qui souffrent dans leur chair des conséquences de la guerre et qu'il y a également des descendants de ces victimes. Or il est incontestable que ceux-ci ont priorité sur les inciviques et leurs descendants.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de notre haute considération.

Le Président National

A. LIBOTTON

Le Secrétaire National

Mme J. VAN LANGENDONCK.

Nous remercions Monsieur BRONCHAIN Robert, 40, rue Louis JASMES, 6210 RANSART, pour le DON (La TENUE DE SORTIE (sauf les bottines) de M. André-Marie BRONCHAIN, ancien élève ERM.

Reçu de M. MONDRY Gaston, adjudant 2ème Ch., une enveloppe adressée au père d'un disparu, lui annonçant la mort de son fils au front.

Don de Madam GRANJEAN: 1 casque, 1 masque à gaz, 1 grand sac, 2 besaces, 1 bassin de toile.

Encore un grand merci à ces donateurs.



"votre..

MUSEE

venez-donc le visiter!



COMMUNIQUE DE L'OFFICE CENTRAL DE LA MATRICULE.C O N C E R N E :

Le renouvellement des cartes de réductions tarifaires sur le réseau des Chemins de Fer Belges, des Chemins de Fer Vicinaux et de la Régie des Transports Maritimes.

Les cartes de réduction actuelles, dont la période de validation s'étend de 1974 au 31 décembre 1985 seront remplacées dans le courant de l'année 1985, par un nouveau spécimen valable de 1986 à 1995.

L'Office Central de la Matricule est chargé de la confection de ces nouvelles cartes de réduction et de la distribution aux ayants-droit.

Dès que les modalités d'exécution seront définitivement établies, le service adressera tous les renseignements et explications nécessaires.

Nous invitons nos membres à ne pas introduire de demande avant la publication des directives.

=====

AGENTS DES SERVICES PUBLICS. A.R.A.

La loi du 17 juillet 1975, a prévu pour le calcul de la pension des agents des services de renseignements et d'action des agents de l'Etat et des Services Publics, le triplement de la durée des services prestés en territoire ennemi ou occupé par l'ennemi, pour autant que la durée de ces services soient d'au moins douze mois.

La loi du 30 juin 1983, (Moniteur du 26 juillet) a étendu cette bonification, mais dans la limite d'une

année de participation aux auxiliaires, agents de l'Etat et des services publics ainsi qu'aux A.R.A. qui n'avaient pu bénéficier de cet avantage, à condition que la durée de leurs services soit d'au moins douze mois.

=====

+ CEUX QUI NOUS QUITTENT ++

Veillez indiquer une + auprès de leur nom:

+++++

Page II - DELCROIX Victor 82 rue Jonet 6000 CHARLEROI.

Page 60 - NICAISE Marcel 14 rue Haute 1461 HAUT-ITTRE.

Page 19 - LAGNEAU Lucien 32, rue des Gaux COURCELLES

Page 38 - idem " " " " " "

Page 63 - WALDMANN Victor 15, rue Guimard 1040

BRUXELLES.

Page 52 - CUISINET Georges 27, Av. Général de Gaule
6020 DAMPREMY.

Page 10 - DECKERS Robert 97, rue du Rond-Point 6060

GILLY.

Page 34 - idem " " " " " "

Nous avons appris le décès de Monsieur Victor DELCROIX, ancien combattant 40-45, survenu le 20 mars 1984. Nous réitérons nos sincères condoléances à la famille du disparu.



VIOLENCE, ARMÉE, CIVILISME.
 * * * * *

La liberté et la démocratie, quelle splendide idéologie! Nous la vivons. La défendons-nous bien ?

On taxe la Société de nos laxismes. La fronde, la fraude, le vandalisme, les agressions se multiplient mettant en cause victime et délinquant à chaque échelon gravi.

L'Ordre est récusé ou réclamé, prouvant que chaque individu s'il veut vivre sécurisé, dans ses frontières, doit maîtriser sa discipline. " Balaye devant ta porte avant de t'en prendre au voisin ". L'Armée, en tout ça, est muette. Discrète et digne. C'est son rôle. On ne peut, en tout cas, l'accuser d'en être l'incitant, de cette violence et de cet incivisme, puisqu'il faut bien donner un nom à l'ensemble des trublions qui, sous le fait de vivre en terre souveraine: libre et démocratique la font, en trop d'occasions, des lieux réprésifs sinon lamentables et vulgaires champs de batailles.

De près, de loin, le phénomène s'accroît encore plus par de soi-disants " Supporters ", du sport tout aussi bien démocratique, qui font de la violence leur gymnastique hebdomadaire. On ne peut y voir, cependant, une incidence militaire ni que, puisqu'il s'agit souvent d'adolescents, qu'ils ont trouvé l'exemple et l'agressivité dans une formation que l'on accuse d'être fourrier du sanguinaire.

On voit tout de suite que le garant de la sécurité que l'on requière pour soi ou collective n'est pas dans l'anarchique bon-plaisir ni la dissolution d'une certaine discipline qui vise à contenir ses instincts. C'est tel que l'homme se façonne !

Tout est question de VALEUR et de motivation. D'exemple calme et non démonstratif. Dans la tempête il convient que la barre soit tenue, fermement, pour

cap. Par quelqu'un de sang-froid. Et Lucide. Cela s'apprend et se domine. La Masse aveugle, alors, se range.

Tout ce long préambule, je n'aurais jamais cru l'écrire car, au retour de ce qui fut " ma guerre ", puisque je l'ai subie comme tant, j'ai oeuvré pour une vie chaleureuse, simplement, par le quotidien du labeur et la rigueur d'une morale qui incluait les miens dans un Pays aimé par quelques traditions jusqu'à penser fraternité là où hier l'on mettait l'ennemi.

Depuis, on dénature. On voudrait nous faire croire aux valeurs déplacées jusqu'à vouloir encore gommer et qu'elles disparaissent.

Est-ce pour cela que nous avons peiné ?

Est-ce pour léguer de la misère que, par deux fois cinq années en une vie, nous l'avons côtoyée mais enfin muselée, croyions-nous, pour ceux qui nous relayent ?

Alors, à ceux-là, nos fils, nos petits-fils, nous leur crions notre amertume de n'avoir pu que si peu, tout en affirmant aussi haut qu'à ces valeurs nous y croyons encore, sans y faillir, et que, jusqu'à notre dernier souffle nous vous les transmettrons car, au delà, si on les nie, il n'y aura que ruines. D'autres, aussi stupides et monstrueuses que celles que nous avons vues et vécues.

Valeurs ? En voici les premières :

LE DEVOIR. PAR SOI. POUR AUTRUI.

LA FOI. EN SOI. POUR SOI. POUR AUTRUI.

Les autres, selon votre philosophie, vous les connaissez. Le reste vient de surcroît par la persévérance, en mettant l'IDEAL assez haut dans chaque chose que l'on tente, à son niveau.

Aussi désespérément fort que d'AIMER. Mais avec vigilance. Sans jamais perdre l'ESPOIR.

Marcel, F, MASSIN.



A SIEGEN.



LE LIEUTENANT - COLONEL M. WIAME SUCCEDE AU LIEUTENANT-
COLONEL B.E.M. S. DELVOSAL AU COMMANDEMENT DU 2ème
CHASSEUR A PIED.

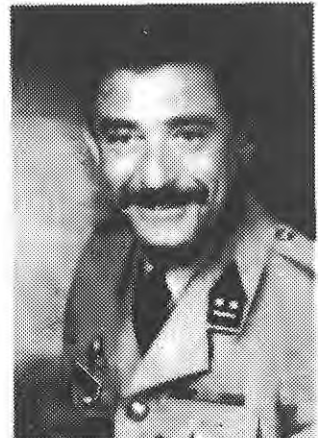
Le 8 juin dernier, lors des FASTES REGIMENTAIRES à SIEGEN, il a été procédé à la remise de Commandement du Bataillon par le Lieutenant-Colonel B.E.M. S. DELVOSAL AU Lieutenant-Colonel M. WIAME.

Dans notre prochain bulletin, nous comptons donner un compte-rendu de ces brillantes manifestations au cours desquelles une assistance nombreuse a pris part et qui a vu le parrainage de 12 nouveaux CHARS M II3 ainsi que le remplacement du vieux et glorieux drapeau du 2ème Chasseurs par une copie parfaitement conforme.

Nous avons néanmoins tenu à vous donner ci-après le curriculum vitae du nouveau Chef de Corps, le LT-CL WIAME.

Né à CHARLEROI le 9-8-1937.
 Entré à l'Ecole Royale des Cadets en 54 et admis à l'Ecole Royale Militaire avec la 97e Prom. toutes armes, il est promu Sous-Lieutenant le 26-12-1959.

Il choisit l'Infanterie et débute sa carrière au 2 Bataillon Carabiniers Cyclistes.



En 1961, il passe au I Bataillon de Parachutistes où il exerce les fonctions de Chef de peloton jusqu'en 1964. Il participe ainsi aux opérations de son Bataillon en AFRIQUE en 1962 lors de l'accession à l'Indépendance du RWANDA-BURUNDI.

De 1964 à 1971, il est affecté à la Compagnie ESR et effectue ensuite un séjour de neuf mois au Service Général du Renseignement.

En 1972, il passe au 3 Bataillon de Chasseurs Ardennais où il exerce les fonctions de Commandant de Compagnie Fusiliers, de Commandant de Compagnie Etat-Major et Adjoint à l'Officier S3.

En 1976, il rejoint le 2 Bataillon de Carabiniers Cyclistes où il devient Officier S3 puis Commandant en second.

De 1981 à 1984, il assume les fonctions de Chef de section G1 à la 16 Division.

Aujourd'hui, 8 juin 1984, il devient le 63^{ème} Chef de Corps du 2^{ème} Chasseurs A Pied.

NOUVELLES DU 2 CH

Le 16 janvier 1984, le I SGT Amand Claude est désigné pour assurer les fonctions d'Adjt de Cie TPK.

Par A.R. du 12 janvier 1984, M.M.B. FONQUET et A. de MAHIEU sont nommés Sous-Lieutenant de réserve à la date du 1 novembre 1983.

Le 5 mars 1984, arrivée au Bon à la Cie Missiles de cinq candidats Off. de réserve : les SGT R. LAMY,

B. BLACKMAN et G. SCHELLINCK, et à la Cie JPK, les ADJTS J. MASY ET R. BEELEN.

Par A.R., MM. J.F. PONCELET, E. DE BRABANDER et M. VENDEUR sont commissionnés au grade de Sous-Lieutenant de réserve à la date du 1er février 1984.

Par note EM I(BE) Corps du 28 février 1984, le 2CH. a obtenu la mention " EXCELLENT " lors de la dernière inspection "Classe V " (Munitions).

Par note I7 Bde BL. du 5 mars 1984, le 2 CH. remporte pour 1983 le Challenge " Instruction " mis en compétition par le Comd. I7 Bde Blindée et destinée à récompenser l'Unité de la Brigade qui a obtenu les meilleurs résultats d'ensemble dans le domaine d'instruction: Tir au Armes Collectives, tirs aux Armes Individuelles, ORT, Education physique, TMAP, NBC.

Toutes nos félicitations pour ces remarquables succès au Lieutenant-Colonel BEM DELVOSAL, aux Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Chasseurs qui font vraiment honneur aux ANCIENS.

+++++

Retenez dès maintenant la date du 9 septembre 1984, pour la journée traditionnelle au Chasseurs A Pied et au Caporal TRESIGNIES à PONT-BRULE ET EPPEGEM.

+++++

Pensez aussi à notre proposition faite dans ce Cor de Chasse au sujet du PELERINAGE A EMBOURG (Liège).

ANNUAIRE

Page 12 : ajouter :

DOFFINY Roger 24/04/1925 Avenue Albert Ier, 35
6100 MONT S/MARCHIENNES
S.M. 4055 CL. 50 au 2ème Chas. A Pied
Journaliste

Page 36: ajouter :

DOFFINY Roger S.M. 4055 Classe 50.

Page 8: ajouter :

CARBO Fernand, Marcel, Henry 52, rue de Namur
10/02/1908. 6200 GOSSELIES
2ch. Caporal Mil. CL.28 Résistant
Commissaire de Police e.R.

Page 35: ajouter :

CARBO Fernand, Marcel, Henry, CPL MIL. CL.28.

Page 16: ajouter :

HECQ Hervé 08/01/1930 Rue du Panama, 15
6428 HAM S/HEURE.
Officier d'active: 2ch. août 67 à mai 69
Officier S3.

Page 37: ajouter :

HECQ Hervé 04

Page 17: ajouter :

HERRARD Georges : 09/07/1942 Rue Cité Jardin, 25
6090 COUILLET.
Mil. CL. 63 au 2 ch. : Professeur.

Page 37: ajouter :

HERRARD Georges : Mil. CL. 63.

Page 17: ajouter:

HUBERT Fernand, Emile, Rue des Damzelle, 24
24/10/1914 6001 MARCINELLE.

Mil. cl.34 au 2 CH.-Rappel 39-45 au 5 CH.
Linotypiste pensionné (Nouvelle Gazette)

Page 37: ajouter:

HUBERT Fernand, Emile Mil. cl. 34.

Page 44: ajouter:

HUBERT Fernand, Emile Mil.rappelé CL.34.

Page 17: ajouter:

GOFFIN Serge: 09/01/1949. Rue Ste Agnès, 61
6060 GILLY.

Mil. au 2 ch. du 4-5-70 au 2-5-73.
Rappelé au 3 CH. du 1-9-73 au 16-9-73.
Professeur technique UIPP Charleroi.

Page 37: ajouter:

GOFFIN Serge: Mil. CL.70.

Page 17: ajouter:

HUMBLET Henri: 26/01/1933 Bd de la Résistance
I47, NIVELLES I400

Adjudant -s.off. carrière au 2 ch.

Page 37: ajouter:

HUMBLET Henri: S.Off. carrière.

Page 18: ajouter:

JOREZ Albert, Basile: Rue du Gros Chêne 53
19/05/1915 I370. SAINTES.

Mil. Cl. 1935 au 2 ch. A Pied
Indépendant-Pensionné.

Page 37: ajouter:

JOREZ Albert, Basile: Mil. CL. 35 au 2 CH.

Page 18: ajouter:

JULVA Marcel: I4/07/1914. Rue Card. Mercier, 6
6100 Mont s/Marchiennes.

Capitaine Commandant de Réserve
Classe 34 au 2 CH. A Pied.
Directeur Honnoraire des A.C.E.C.

Page 37: ajouter:

JULVA Marcel: Cap.-ComD. CL.34 au 2 CH.A Pied

Page 44: ajouter:

JULVA Marcel: Cap.-Comd. CL.34 au 5 CH. APied.

Page 19: ajouter:

LAMBERT Roger, Henri, Paul: Rue Jean Bellière, 31
18/02/1914 6001. MARCINELLE.

Mil. CL. 34 au 2 ch.A Pied.
Chef Facteur.

Page 38: ajouter: *

LAMBERT Roger, Henri, Paul Mil. CL.34.

Page 19: ajouter:

LALOUX André: I8/03/1923. Rue Fond de Bouge, 35
5030. NAMUR.

Mil. CL.23 au I2ème Bat. de Fus.
Retraité S.N.C.B.

Page 58: ajouter:

LALOUX André: rue Fond de Bouge, 35 5030 NAMUR
Mil. au I2ème Bat. de Fus.

Page 19: ajouter:

LEFEBVRE Raoul: 23/07/1921. rue de Chatelet, 139
6090 COUILLET

Mil. CL.39 au 2ème Ch.A Pied.
Retraité Grossiste en textile. ./.

./.

Page 38; ajouter:LEFEBVRE Raoul: Milicien CL. 39.Page 20: ajouter:LEJEUNE Alfred: I7/0I/1917. Rue du Souverain, I
6040 JUMET.

Mil. CL.37 au 2 ch. A Pied. Invalide.

Page 38: ajouter:LEJEUNE Alfred: Mil. classe 37.Page 20: ajouter:LEGRAND Victor: I2/I0/1907 rue Jos. Wauters, 98
B.I, 6000 CHARLEROI.

Mil. CL.27 au 2 CH. A Pied.

Garçon de table Mess S.Off. Retraité.

Page 38: ajouter;LEGRAND Victor: Mil. CL. 27.Page 20: ajouter:LENAERTS Richard: Mil. Sec. CINT F.B.A.
I9/07/1932 DET. N° IO BPS7
4090 FBA.

Sympathisant Para CDO.

Mil. de Carrière, Administrateur National
Amicale Para CDO.Page 58: ajouter:LENAERTS Richard: Para CDO Mil. de Carrière
Sympathisant.

LE MUSEE DES CHASSEURS A PIED

Depuis le 13 septembre 1973, un Musée des Chasseurs à Pied existe à CHARLEROI. Il est situé dans des bâtiments classés de la Caserne Trésignies, avenue Général Michel.



Le Musée est accessible au public tous les lundis et jeudis, non fériés, de 14 h. 30 à 17 h. 00, ou sur demande à adresser, la veille, au Secrétariat ou à la Rédaction du Bulletin.



Les Chasseurs à Pied - puisque Chasseur un jour...Chasseur toujours - et les sympathisants sont cordialement invités à visiter notre Musée et à nous aider à l'enrichir par des dons en espèces mais, aussi, par la remise de souvenirs qui seront gardés précieusement par les responsables au nom des traditions de nos beaux régiments et de

«L'ESPRIT CHASSEUR»